



Communiqué de presse de l'assemblée générale du 16 mars 2017

Association Générale des Cadres (AGC/CGFP):

L'AGC étend son rayon d'action !

Récemment l'assemblée générale ordinaire de l'AGC, l'unique association syndicale des agents du sous-groupe administratif des groupes de traitement A2 et B1, s'est tenue à Luxembourg-Dommeldange.

Après avoir adressé son message de bienvenue, le président Thierry Ries a commenté l'actualité syndicale et politique récente.

Le trésorier Alli Chrisnach a présenté le rapport de la situation financière de l'AGC. Les réviseurs lui ont certifié une bonne gestion financière et l'assemblée lui a donné décharge. Vu la situation financière équilibrée, le montant de la cotisation reste inchangé pour l'année 2018.

Dans son rapport d'activité, la secrétaire générale Blanche Wilmes a passé en revue l'activité syndicale de l'année écoulée. Elle a rappelé les détails de la modification des statuts de l'AGC, approuvé par les membres réunis en assemblée générale extraordinaire le 24 mars 2016, en insistant particulièrement sur l'extension de l'affiliation au groupe de traitement A2, sous-groupe administratif.

La secrétaire générale a ensuite exposé les adaptations opérées par l'AGC au programme d'action ainsi

qu'au règlement d'ordre interne compte tenu des modifications statutaires récentes.

Par la suite elle a présenté en détail le mémoire élaboré par l'AGC dans le cadre du mécanisme temporaire de changement de groupe, communément appelé « voie expresse ». Le mémoire en question établit notamment une comparaison entre voie expresse et carrière ouverte et analyse ses répercussions sur les différents groupes de traitement représentés par l'AGC.

Par la suite, la secrétaire générale a relaté l'action de recrutement lancée par l'AGC en février 2017. Adressée à tous les membres potentiels identifiés à l'aide du Mariekalenner, l'action a d'ores et déjà commencé à porter ses fruits.

Au sujet de la collaboration avec la CGFP, la secrétaire générale fait remarquer le rôle joué par l'AGC dans le rétablissement de l'équilibre en matière de représentation des sous-organisations au sein du comité fédéral.

Finalement, la secrétaire générale a illustré l'intérêt syndical de l'AGC qui, loin de se limiter aux seuls intérêts spécifiques des groupes de traitement qu'elle représente, s'étend en outre aux intérêts

syndicaux d'ordre général. Elle a particulièrement insisté sur l'importance des organigrammes prévus par les Réformes dans la Fonction publique et accessibles en principe aux représentations du personnel. Or, tel n'est malheureusement pas le cas pour l'administration gouvernementale où le ministre Dan Kersch décline sa responsabilité, alors qu'il a pourtant cette administration dans ses attributions.

En chiffres, l'activité syndicale de l'AGC se résume pour 2016-2017 à 23 réunions internes. S'y ajoutent les réunions trimestrielles dans le cadre de sa représentation au sein de la CGFP.

Le bureau exécutif de l'AGC se compose actuellement comme suit : Thierry Ries - président, Romain Kremer et Marc Kayl - vice-présidents, Blanche Wilmes - secrétaire générale, Aloyse Chrisnach - trésorier, Tanja Ackermann - secrétaire générale adjointe et Steve Keipes - trésorier adjoint.

L'allocation du président tout comme le rapport d'activité sont disponibles sur www.agc.lu.